



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE D'ARTOIS
N° demande : S3100015317
Domaine : SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
Mention : EDUCATION ET MOTRICITE

Appréciation générale :

La licence STAPS mention « Education et motricité » fait partie d'un dispositif de formation niveau licence à trois mentions, à savoir, en plus de la précédente, « Entraînement sportif » et « Activités physiques adaptées et santé ». Elle s'affiche, de part la mise en place d'enseignements de type « Méthodologie de l'Ecrit 1 au CAPEPS » ou « Méthodologie de l'Ecrit 2 au CAPEPS », comme une licence fortement orientée vers la préparation au CAPEPS, bien qu'il ne semble pas que ce soit la mission première d'une licence universitaire.

De manière générale, quelle que soit la mention considérée, le dossier fait apparaître un souci constant de l'équipe pédagogique d'intégrer les étudiants en formation dans le monde socio-économique en multipliant les stages professionnels. Cette logique d'aide à la professionnalisation est sous-tendue par une logique d'aide à la formation initiale, par des mécanismes de mises à niveau et de suivis de l'étudiant multiples et variés. Il s'en suit un accompagnement de qualité de l'entrée des étudiants en L1 à leur sortie en L3, qu'elle soit professionnelle ou vers le master.

Cependant, l'analyse de la maquette laisse transparaître des déséquilibres de structures communs aux trois mentions de Licence. Si l'on s'intéresse tout d'abord au rapport APSA/disciplines sur L1 et L2, on observe un déséquilibre très significatif des volumes horaires en faveur des APSA. Au delà du différentiel horaire qui peut se justifier du fait de la répartition théorie/pratique des APSA, le différentiel ECTS est bien plus troublant. Une analyse semblable peut être menée quand aux équilibres en SHS et SV, disciplines et enseignements complémentaires (informatique versus biomécanique, volume horaire minimaliste attribué à l'anatomie...).

Par ailleurs, aucune justification n'est apportée quant à la constitution de la maquette, et ce sur plusieurs niveaux. Le premier est celui des relations entre compétences et connaissances. Au delà d'un listing des compétences nécessaires en Education et motricité (copier-coller de la fiche RNCP), il n'existe pas de justification concernant les UE constituantes de la maquette. Le second niveau est celui de la justification du dossier au regard de l'évaluation des enseignements et des formations sur le quadriennal précédent.

Les points les plus forts :

1-	Souci permanent de professionnalisation des étudiants.
2-	Actions fortes vers la réussite universitaire.
3-	

Les points les plus faibles :

1-	Licence trop exclusivement dirigée vers la préparation au concours de l'enseignement.
2-	Maquette des enseignements présentant de sérieux déséquilibres.
3-	Justification de la maquette au regard de l'évaluation de la formation et des enseignements au cours du quadriennal précédent.

Recommandations :

Comme la proportion des étudiants primo-rentrant en L1 obtenant le CAPEPS n'excède guère aujourd'hui 5 %, il semble raisonnable de s'interroger sur la légitimité d'une formation dont les enseignements sont très (trop) largement conditionnés par les exigences du CAPEPS.

Cette remarque est encore renforcée par le fait qu'une part importante des étudiants inscrits dans cette mention prépare en priorité le concours de professorat des écoles dont les exigences sont bien différentes.

Une réflexion sur la restructuration de l'offre de formation en STAPS sur l'académie de Lille pour la mention « Education et motricité » de niveau licence devrait être effectuée à très court terme.

Par ailleurs, comme pour les autres mentions de licences STAPS, la valorisation du dossier nécessiterait un approfondissement des liens entre la formation universitaire et le monde professionnel, d'autant plus qu'aucun intervenant professionnel du secteur n'intervient dans la mention « Education et motricité ». Ainsi, une ouverture vers les collectivités territoriales, bassin d'emploi privilégié pour ce type de mention est à encourager.

Il nous semble également nécessaire que l'établissement se doive, quels que soient les choix politiques qui ont conduit à la construction de la maquette, de justifier ces choix au regard d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs en termes de compétences.

Enfin, pour les trois mentions, il serait nécessaire d'opérer un remaniement de la maquette en L1 et L2 afin que les grands équilibres listés précédemment soient respectés.

Le cumul des points faibles relevés tant au niveau du tronc commun que de la partie spécifique à la mention «éducation-motricité» amène à considérer que le dossier dans son état actuel répond de manière insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Par ailleurs, une réflexion globale sur l'offre de formation en STAPS, serait à conduire à l'échelle du PRES.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : C

Signification de la notation pour l'évaluation des licences

La synthèse d'une expertise ne se limite pas à l'utilisation d'une échelle de notation qui ne traduirait rien d'autre qu'une simple gradation dans la qualité de dossiers examinés ; elle doit éviter une présentation réductrice de leur valeur. Les formations n'étant pas universellement comparables, la rédaction du paragraphe « appréciation générale » devra clairement mettre en évidence le type de justifications qui ont conduit l'expert à positionner le dossier dans la catégorie choisie « A+ », « A », « B » ou « C ». En effet, chacune de ces quatre catégories peut correspondre à des situations très différentes dont on fournit ci-après quelques exemples-type. Néanmoins, le paragraphe « appréciation générale » doit être considéré indissociable de *la lecture minimale* de la synthèse.

La notation « A+ » signifie

- Cette formation répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation.

La notation « A » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond très bien ou bien aux critères d'évaluation.
- La formation est excellente ou très bonne, elle répond de façon satisfaisante ou *très* satisfaisante sur la plupart des critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles qui *doivent être corrigés* pour rejoindre réellement la catégorie des formations d'excellence.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement très bons, sans point faible rédhibitoire, mais pas suffisamment de points forts remarquables pour compenser réellement ses quelques points faibles mineurs.

La notation « B » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation.
- La formation est *bonne, voire très bonne*, elle répond de façon satisfaisante ou même *très* satisfaisante sur plusieurs critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles importants qui *doivent être corrigés impérativement*.
- L'existence de cette formation est tout à fait justifiée, mais elle présente des points faibles importants qui doivent être *impérativement* corrigés.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement moyens ou bons, sans points faibles totalement rédhibitoires, mais pas suffisamment de points forts.

La notation « C » peut signifier

Soit :

- Cette mention répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.
- Cette formation présente trop de points rédhibitoires.
- Cette formation ne présente pas ponctuellement d'aspects totalement rédhibitoires, mais elle ne répond que très médiocrement à de trop nombreux critères d'évaluation.
- L'existence de cette formation n'est pas justifiée au niveau local ou régional compte tenu de l'existence de formations similaires, plus attractives ou mieux adossées à la recherche, sur le même site.